

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

RAPPORT ANNUEL DE GESTION

Conseil d'établissement
2024-2025

Adopté par le Conseil d'établissement lors de la
séance du 4 juin 2025

**Centre
de services scolaire
de Saint-Hyacinthe**

Québec 

MESSAGE DE LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Chers membres du conseil et membres du personnel,

Chers élèves et partenaires de la formation professionnelle,

Au nom des membres du conseil d'établissement, c'est avec grand plaisir que je vous présente ce rapport annuel pour clôturer l'année scolaire 2024-2025.

Grâce à l'engagement et à la collaboration de toute l'équipe-centre, l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe (EPSH) a pu mettre en place des conditions favorables à l'apprentissage et à la persévérance de nos élèves. Nos initiatives ont inclus des projets innovants, des activités enrichissantes et des partenariats fructueux avec divers acteurs de la communauté. Ces efforts ont permis de créer un environnement scolaire dynamique et inclusif, où chaque élève peut développer ses compétences et atteindre son plein potentiel.

Je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du conseil d'établissement pour leur implication. Je remercie également le personnel professionnel et de soutien administratif, les membres de la direction et les élèves pour leur contribution précieuse à nos succès.

Un remerciement spécial est adressé à notre personnel enseignant, dont le dévouement et la passion pour l'éducation sont au cœur de nos réussites. Leur engagement envers nos élèves et leur capacité à inspirer et à guider sont inestimables. Merci pour votre travail exceptionnel et votre contribution essentielle à notre vision de demeurer un centre de formation professionnelle de référence.

Ensemble, nous avons posé les bases d'un avenir prometteur pour notre centre. Continuons à travailler main dans la main pour atteindre de nouveaux sommets et faire de notre établissement un lieu de réussite et de bien-être pour tous.

La fin de l'année scolaire 2024-2025 marquera également le départ à la retraite du directeur de l'EPSH dont je souhaite souligner l'immense contribution.

Cher Carl,

Au moment où vous vous apprêtez à tourner une page importante de votre vie professionnelle, je souhaite, au nom du Conseil d'établissement et en mon nom personnel, vous adresser mes remerciements les plus sincères.

Président du conseil depuis 2010, j'ai pu constater que tout au long de votre mandat à la direction, vous avez su incarner les valeurs de l'éducation avec rigueur, humanité et engagement. Votre parcours a été jalonné de nombreux défis, que vous avez su relever avec sang-froid et détermination, toujours guidé par l'intérêt des élèves et le bien-être de la communauté éducative.

Votre sens de l'écoute, votre esprit d'équipe et votre capacité à fédérer ont durablement marqué l'histoire de l'établissement. Grâce à votre implication, l'école a su évoluer, s'adapter et proposer à chaque élève un environnement propice à l'apprentissage et à l'épanouissement.

Votre départ laisse une empreinte forte, mais aussi une école solide, prête à poursuivre sur le chemin que vous avez contribué à tracer.

Je vous souhaite une retraite épanouissante, riche de projets personnels, de sérénité et de moments partagés avec ceux qui vous sont chers.

Avec toute ma reconnaissance et mon estime.



Stéphane Brennan
Président du conseil d'établissement
École professionnelle de Saint-Hyacinthe

1. Table des matières

2. Présentation du conseil d'établissement	4
2.1 Liste des membres du conseil d'établissement.....	4
3. Bilan des activités du conseil d'établissement.....	5
3.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement.....	5
3.2 Activités réalisées et décisions prises	5
4. Consultation annuelle des élèves	7
5. Évaluation du plan de lutte	9
6. Définitions	10
7. Références.....	11

2. Présentation du conseil d'établissement

2.1 Liste des membres du conseil d'établissement

Nom et prénom	Titre
Brennan, Stéphane	Gestionnaire de portefeuille, Desjardins Président, membre représentant des groupes socio-économiques et sociocommunautaires et des entreprises
Pedneault, René	Directeur du service de développement économique et local, MRC d'Acton Vice-président, membre représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Bélair, Jonathan	Directeur de la formation continue à la Commission de la construction du Québec (CCQ) Membre représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Bisaillon, Céline	Membre de l'exécutif de l'Union des producteurs agricoles (UPA) Membre représentant des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Dulude, Noeimy	Conseillère au développement entrepreneurial et au mentorat, développement économique de la grande région de Saint-Hyacinthe Membre représentante des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises
Martin, Annie	Elève au programme Dessin de bâtiment Membre représentante des élèves
Lamontagne, Gina	Enseignante aux programmes Production animale et Grandes cultures Membre représentante du personnel enseignant
Cusson, Vincent	Enseignant au programme Charpenterie-menuiserie Membre représentant du personnel enseignant
Côté, Chantal	Enseignante au programme Esthétique Membre représentant du personnel enseignant
Rowden, Carole	Enseignante aux programmes du secteur Santé Membre représentante du personnel enseignant
Trudeau, Éric	Enseignant au programme Horticulture et jardinerie Membre représentant du personnel enseignant
Kelly, Mathieu	Enseignant au programme de Mécanique agricole Membre représentante du personnel enseignant
Loranger, Amélie	Agente de développement – Parcours Formation Membre représentante du personnel professionnel
Fiset, Johanne	Technicienne en éducation spécialisée Membre représentante du personnel de soutien
Chamberland, Karine	Secrétaire de gestion – Services éducatifs en formation professionnelle Membre représentante du personnel de soutien

3. Bilan des activités du conseil d'établissement

3.1 Calendrier des séances du conseil d'établissement

Date	Type de séance
23/10/2024	Ordinaire
04/12/2024	Ordinaire
12/02/2025	Ordinaire
30/04/2025	Ordinaire
04/06/2025	Ordinaire

3.2 Activités réalisées et décisions prises

Sujets traités	Date	Actions réalisées	Commentaires
Pouvoirs généraux			
Adoption des règles de régie interne	23/10/2024	Adoptées	
Adoption du montant de remboursement pour les frais de gardiennage	23/10/2024	Adopté	
Présentation du rapport annuel 2023-2024	23/10/2024	Approuvé	
Présentation du principe et des balises pour les frais exigés des élèves 2025-2026	23/10/2024	Approuvés	
Adoption du budget révisé 2024-2025	04/12/2024	Adopté	
Adoption du budget révisé modifié 2024-2025	12/02/2025	Adopté	
Consultation sur les objectifs, principes, critères de répartition des ressources financières 2025-2026	12/02/2025	Consultation effectuée	
Consultation sur les critères de sélection pour la direction du centre	12/02/2025	Consultation effectuée	
Présentation des règlements du centre 2025-2026	30/04/2025	Approuvés	
Adoption du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence 2025-2026	04/06/2025	Adopté	
Consultation sur le projet éducatif 2023-2027	30/04/2025	Consultation effectuée	
Approbation des listes de matériel 2025-2026	04/06/2025	Approuvées	
Adoption du Projet éducatif 2023-2027 – actualisation	30/04/2025	Adopté	
Adoption du budget 2025-2026 initial	04/06/2025		Point d'information
Adoption du rapport annuel de gestion 2024-2025	04/06/2025	Adopté	
Nomination des représentants des groupes socio-économiques, sociocommunautaires et des entreprises	04/06/2025	Adopté	Résolution

Pouvoirs liés aux ressources financières et matérielles			
Adoption du budget révisé 2024-2025	04/12/2024	Adopté	
Adoption du budget révisé modifié 2024-2025	12/02/2025	Adopté	
Autres dossiers présentés pour information			
Journée Portes ouvertes du 24 octobre	23/10/2024	Information	
La formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement	23/10/2024	Information	
Offre de service Hiver et Automne 2025	23/10/2024	Information	
Formations autofinancées 2024-2025	23/10/2024 04/06/2025	Information	
Portrait de clientèle 2024-2025	04/12/2024	Information	
Immeuble Chaput	04/12/2024	Information	
Admissions 2025-2026	12/02/2025 04/06/2025	Information	
Portes ouvertes	30/04/2025	Information	
La soirée Gala méritas 2024-2025	30/04/2025	Information	
Le projet de calendrier des séances 2025-2026	04/06/2025	Information	

4. Consultation annuelle des élèves

Afin de répondre à ses obligations de consultation annuelle des élèves de façon efficiente et accroître l'indice de validité des questions posées, l'EPSH s'appuie sur une firme externe spécialisée dans les sondages de satisfaction, notamment dans le milieu de l'éducation. Ceci permet, entre autres, d'avoir accès à une méthodologie éprouvée et des outils technologiques performants qui permettent de ce fait une meilleure prise de décisions au regard des réponses obtenues de la part des élèves consultés.

Les sondages sont administrés à tous les groupes d'élèves débutants de même qu'à tous les groupes d'élèves finissants de chaque programme.

Voici les faits saillants des résultats de la consultation menée en 2024-2025.

Sondage des élèves débutants

Nombre de répondants ayant complété le sondage : 830 répondants

Thème	Satisfaction	Thème	Satisfaction
Motivation	Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant	Accueil et accompagnement	Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant
Quel est votre degré de motivation actuel envers votre formation?	8,75	Signalisation (indications intérieures et extérieures)	7,75
		Processus d'inscription	8,14
		Accès aux services d'aide à l'élève	8,35
		Horaire des cours	8,55
		Accueil lors de la première journée	8,79

Sondage des élèves finissants

Nombre de répondants ayant complété le sondage : 477 répondants

Thèmes	Satisfaction Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant	Thèmes	Satisfaction Échelle de 1 à 10 1 - Pas du tout satisfaisant 10 - Très satisfaisant
Services complémentaires	8,17	Conciliation études-vie personnelle	8,50
Santé psychologique et physique	8,21	Formation	8,63
Organisation du programme	8,22	Soutien à l'apprentissage	8,67
Services à l'élève et accompagnement	8,26	Recommandation	8,67
Sentiment d'appartenance	8,40	Infrastructures	8,74
Outils et matériel	8,47	Enseignement	8,86
		Appréciation globale	8,90

5. Évaluation du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte visant à prévenir l'intimidation et la violence à l'école et conformément aux pistes de prévention identifiées, voici les actions qui ont été maintenues ou implantées en 2024-2025.

Sensibiliser les élèves et les membres du personnel à ce que sont les conflits, les actes d'intimidation et de violence

- Une tournée des groupes (nouveaux et 2^e année) a été faite par les techniciennes en éducation spécialisée de l'EPSH, afin de présenter les éléments clés du plan de lutte ainsi que les procédures en situation conflictuelle ou accidentelle et en situation d'intimidation ou de violence.
- Des ateliers de sensibilisation ciblés pour certains programmes ont été développés et animés auprès des élèves et des enseignants par les ressources du Service d'aide à l'élève dans le but d'améliorer le climat de groupe.
- Un courriel SOS permettant de recueillir les dénonciations d'événements violents ou l'intimidation a également été maintenu. À ce jour aucun message n'a été acheminé à cette boîte courriel.
- Les membres du personnel ont suivi la formation développée par le ministère de l'Éducation

Les situations qui ont été portées à l'attention de nos ressources internes cette année et qui ont été analysées par les directions adjointes se sont avérées être de nature conflictuelle. Un accompagnement a été offert aux élèves impliqués dans ces situations et les dispositions du guide de l'élève du centre ont été appliquées lorsque nécessaire.

Consultation des élèves sur le sentiment de sécurité

La consultation menée en 2024-2025 auprès des élèves finissants, pour laquelle 477 répondants ont complété le sondage, révèle que 90,98 % d'entre eux se sentent en sécurité à l'EPSH.

6. Définitions

La *Loi sur l'instruction publique* contient plus d'une vingtaine de verbes faisant référence aux fonctions et pouvoirs du conseil d'établissement (adopter, approuver, consulter, informer, évaluer, rendre compte, etc.). Pour vous guider dans l'utilisation fréquente de deux verbes lors des séances du conseil d'établissement, soit « adopter » et « approuver », voici quelques indications clés.

Adopter

« Adopter » signifie que le conseil d'établissement a les **pleins pouvoirs** sur le contenu d'un document, d'une proposition ou d'un projet qu'il a devant lui. Il peut le **modifier**, en tout ou en partie, l'**amender** (modification soumise au vote pour corriger, améliorer, compléter ou annuler une partie d'un document, d'un projet ou d'une proposition) ou le **recevoir** tel qu'il a été soumis (adopté à la majorité ou à l'unanimité).

Le conseil qui « adopte » dispose ainsi de toute l'autonomie et de la latitude nécessaires sur le contenu et la portée de ce qu'il va adopter. Il doit donc bien évaluer les avantages et les inconvénients de sa décision, toujours dans l'intérêt des élèves.

Par exemple, le projet éducatif, le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et le budget annuel de l'établissement font l'objet d'une adoption au conseil.

Lors d'une séance, il est ainsi possible pour les membres d'apporter les modifications jugées nécessaires et de procéder à l'adoption séance tenante. Dans certains cas (ex.: budget annuel de l'établissement), si les modifications demandées sont majeures ou nécessitent une analyse approfondie ou une recherche d'informations additionnelles, la proposition peut être retournée à la direction d'établissement pour analyse. La proposition sera alors reportée pour décision à une autre séance.

Approuver

« Approuver » veut dire **donner son accord**. Le conseil d'établissement peut ainsi approuver (à la majorité, à l'unanimité) ou refuser d'approuver une proposition telle que présentée. Le conseil ne peut en modifier lui-même le contenu et cela empêche la mise en place ou l'application d'une proposition.

Ce pouvoir du conseil est limité à la plupart des propositions qui ont été élaborées avec la participation des membres du personnel, puisque cela concerne directement des responsabilités qui leur sont attribuées.

Par exemple, le conseil doit approuver les règles de conduite et les mesures de sécurité de l'établissement, le temps alloué aux matières et les contributions financières pouvant être exigées aux parents.

Ainsi, si le conseil souhaite modifier en tout ou en partie une proposition, il ne peut le faire et doit retourner la proposition, avec ses commentaires, à la personne ou au groupe qui doit en revoir le contenu, pour que celui-ci soit de nouveau soumis pour approbation à une séance subséquente.

Source : Cahier s'adressant aux membres et à la direction d'établissement - Volet 2 de la formation obligatoire à l'intention des membres des conseils d'établissement ministère de l'Éducation du Québec, p. 27.

7. Références

Loi sur l'instruction publique :

[i-13.3 - Loi sur l'instruction publique \(gouv.qc.ca\)](#)

Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement :

[Formation obligatoire pour les membres des conseils d'établissement | Gouvernement du Québec \(quebec.ca\)](#)